



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_15-DE

DCM 26.04.15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
26 juin 2026**

**Date de convocation :
19 juin 2026**

Objet :

**Décision modificative budgétaire n° 2 – Ajustement des
crédits - compte 773 « mandats annulés
sur exercices antérieurs »**

**Votes pour : 29
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membre(s) absent(s) : Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2026.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026



ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_15-DE

DCM 26.04.15

Il a été constaté qu'un remboursement a été effectué par Engie à la collectivité, correspondant à des trop-versés relatifs aux consommations de gaz des exercices antérieurs (2023 à 2025) à la suite d'une régularisation de facturation pour un montant de 16 072,84 €.

Ces remboursements constituent une annulation partielle de charge mandatées antérieurement et doivent être imputées au compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs », sur lequel une prévision de 10 000 € a été budgétée, conformément aux règles budgétaires applicables aux collectivités locales.

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits en recettes de fonctionnement comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

77 : Produits exceptionnels

773 - 020 : Mandats annulés (exercices antérieurs) + 15 000 €

74 : Dotations et Participations

748312 - 01 D.C.R.T.P - 15 000 €

Le conseil municipal, après délibération, autorise la décision budgétaire modificative n°2 décrite ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
3 juil. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.